



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 19 Février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 février à 19 heures 15 minutes, le conseil municipal légalement convoqué le 6 février 2024, s'est réuni en séance publique à la mairie de Réguiny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LE TARNEC, Maire.

Présents : MM. Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLERE, Cédric JOSSO, Corine LAMOUR, Jean-Michel LETELLIER, Thomas BONNIN, Laëtitia DANO, Didier GALERNE, Jean GUILLO, David MICHARD, Sophie PETRO, Wilfried POTEL, Sandra ROBERT, Anne TANGUY, Emmanuelle TENIER.

Absent excusé représenté : Lydia GUEHENNEUX pouvoir à Laëtitia DANO, Karine BULEON pouvoir à Sophie CAILLERE, Corentin PEDRO pouvoir à Thomas BONNIN.

Nombre de conseillers en exercice : 18 **Présents** : 15 **Votants** : 18

Secrétaire de séance : Sophie CAILLERE

Le procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour de la séance :

1. Programme voirie 2024
2. Bâtiment rue Anne de Bretagne
3. Zones d'accélération des énergies renouvelables
4. Projets « Petites Villes de Demain » : lancement des appels d'offres
5. Chemin de randonnée du Passoué
6. Divers devis et avenants au marché de travaux
7. Informations et questions diverses

1. Programme voirie 2024

Dans le cadre du programme voirie 2024, M. Jean GUILLO, conseiller municipal délégué et M. Didier GALERNE, conseiller municipal, ont effectué un état des lieux du réseau communal de voirie avec les services de Pontivy Communauté.

Les secteurs suivants ont été retenus par la commission travaux et voirie : Route du camping, Coëtdelé, Locmalo, La Villeneuve, Châteaurié, Rue du Lac, Rue du Beausoleil et rue du Général de Gaulle. L'estimatif des travaux sera établi par les services de Pontivy Communauté.

Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Département et de Pontivy Communauté.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le programme voirie 2024 proposé.

M. David MICHARD intervient pour évoquer la demande déposée en mairie par les riverains de la rue Jean-Pierre Calloc'h sollicitant une réunion afin d'échanger et trouver une solution adaptée pour gérer les eaux pluviales.

M. le Maire propose de solliciter l'avis d'un spécialiste dans la gestion des écoulements d'eaux pluviales avant d'effectuer une réunion avec les riverains qui sera à prévoir avant l'été.

2. Bâtiment rue Anne de Bretagne

Monsieur le Maire rappelle l'historique :

Une convention opérationnelle d'actions foncières entre la commune et l'EPF (Etablissement Public Foncier) a été signé en date du 12 mai 2022.

Cette convention définit notamment les périmètres d'intervention et les modalités d'acquisitions. L'EPF s'engage à acquérir le bâtiment soit par négociation amiable, soit par exercice d'un droit de préemption, soit par expropriation.

Les négociations entre l'EPF (Etablissement Public Foncier) et la famille ont avancées mais n'ont toujours pas abouties. Seuls 3 membres de la famille sur les 4 ont donné leur accord pour une vente à 200 000 €. Monsieur le Maire propose de lancer une procédure d'abandon manifeste de biens (compte tenu de la dégradation de ceux-ci en plein centre bourg).

Il est précisé que la famille sera contactée en amont pour les prévenir de cette démarche.

Le Conseil Municipal, donne son accord à l'unanimité pour lancer la procédure.

3. Zones d'accélération des énergies renouvelables

Monsieur le Maire expose :

Les zones d'accélération de la production d'énergie renouvelables (ZAER) constituent un dispositif de planification territoriale relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Il propose d'étudier les différents types d'énergies renouvelables.

Les objectifs nationaux pour accélérer la transition énergétique sont fixés par la loi de transition écologique.

L'objectif est de :

- Porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergies en 2020 et à 32 % en 2030
- Réduire la consommation énergétique de 50 % en 2050.

La commune a un ratio de 51,8 % contre 16,1 % pour le Morbihan et 24,3 % pour Pontivy Communauté.

M. Stéphane LE CORRONC, chargé d'études et d'opérations énergie à Pontivy Communauté a réalisé un recensement des zones EnR sur la commune :

- **Eolien :**
 - 1 parc existant de 3 éoliennes au Landier de Rohallet
 - Même s'il existe d'autres zones possibles, la commune souhaite maintenir le produit d'EnR éolien, mais n'est pas favorable à son extension. Elle souhaite donc la création d'une ZAER éolienne uniquement sur le parc existant sans possibilité de rajout d'éoliennes supplémentaires
 - **Solaire :**
 - *Panneaux photovoltaïques sur toiture* : potentiel estimé à 18,9 GWh/an soit l'équivalent de 103 950 m² de panneaux
- Les élus se positionnent sur la création d'une ZAER « PV toiture » sur toute la commune.

- *Panneaux photovoltaïques au sol* : 3 parcelles recensées (ZS 8, ZS 171 et 174)
Les élus retiennent le site du Léren (parcelle ZS 8) : projet de 3 200m² avec un potentiel de 0,4 GWh/an
 - *Ombrières* : 8 parcelles recensées (parking stade de foot, parking intermarché, parking pôle médical, parking base de loisirs, parking salle des sports, parking pôle petite enfance, parking rue Duguesclin, ancienne déchèterie). Total de 2,4 GWh/an.
Les élus se positionnent sur la création d'une ZAER « PV ombrière » sur les surfaces et le productible identifié.
- **Méthanisation :**
- 1 unité déjà présente sur la commune
Les élus décident que le développement reste possible après concertation sans pour autant prévoir de zone spécifique

Une information à destination de la population sera insérée dans le Réguiny Infos et sur le site internet. Un registre sera également mis à disposition en mairie pour recueillir les suggestions des administrés. Une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.

4. Projets « Petites Villes de Demain » : lancement des appels d'offres

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, une consultation a été lancée pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux suivants :

- Rénovation énergétique de l'espace culturel
- Requalification des espaces publics du cœur de bourg

La commission d'appel d'offres se réunira le 1^{er} mars pour l'ouverture des plis.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces deux projets et autorise le lancement de la procédure des appels d'offres pour les marchés de travaux à venir.

5. Chemin de randonnée du Passoué

Madame Sophie CAILLÈRE, Adjointe, présente le circuit de randonnée « Le Passoué ».

Ce circuit sera inséré au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) du Morbihan.

De par cette adhésion la commune s'engage à :

- Maintenir ou rétablir la continuité des itinéraires
- Ne pas aliéner les chemins ruraux, y maintenir la libre circulation pédestre, équestre et cyclotouriste, conserver leur caractère touristique, environnemental et d'ouverture au public,
- Prévoir la création d'itinéraires de substitution de qualité égale et en accord avec le Conseil Départemental du Morbihan, en cas de modifications du tracé consécutives à toute opération foncière ou de remembrement,
- Passer plusieurs conventions de passage entre le Département, les propriétaires privés, la Commune et l'Intercommunalité, en cas de passage inévitable sur les parcelles privées de sections et parcelles suivantes : ZL 276, ZL 113, ZL 321, ZL63, ZL90, ZL91, ZL 106, ZL 105, ZL 107, ZL 114,
- Autoriser un balisage et une signalétique en conformité avec les instances fédératrices et/ou structures compétentes,

- Ne pas « imperméabiliser » (revêtement type goudron) les sentiers inscrits au PDIPR et conserver leur caractère naturel,
- Entretien ou faire entretenir les chemins ruraux ainsi que les passages conventionnés avec les propriétaires privés afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public.

Mme CAILLERE propose de donner un avis favorable au tracé du sentier de randonnée, dénommé « circuit du Passoué » à l'occasion de la révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) du Morbihan.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le tracé du sentier de randonnée et l'adhésion au PDIR.

6. Divers devis et avenants au marché de travaux

- **Avenants au marché de travaux – Groupe scolaire :**

Monsieur le Maire donne lecture des avenants portant sur des travaux supplémentaires :

Entreprises	Lots	Montant marché HT	Montant avenant n°1	Montant avenant n°2	Nouveau montant HT
PIGEON	Terrassement – VRD	136 899,05 €	2 242,50 €	19 266,11 €	158 407,66 €
THETIOT	Menuiserie intérieures bois	93 551,30 €	1 560,00 €	1 840,00 €	96 951,30 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les avenants n°2 pour un montant total de 21 106,11 € HT.

- **Divers devis :**

- Acquisition d'un broyeur d'accotement

4 propositions :

Entreprises	Montant TTC
BLANCHARD	17 466 €
JARDIMAN	8 220 €
LAMOUR	15 180 €
CLASS	9 588 €

Sur proposition de la commission travaux et voirie, l'assemblée retient à l'unanimité le devis de la société CLASS d'un montant de 9 588 € TTC (13 188 € - la reprise de 3 600 € TTC).

- Passages piétons

La commission travaux et voirie propose de retenir la proposition de l'entreprise SMBA pour les travaux de marquage routier.

Le devis d'un montant de 3 306,55 € HT pourra évoluer selon la surface réellement réalisée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- Eglise

La société Art Camp, chargé de la révision et maintenance des cloches, horloge et paratonnerre de l'église, préconise les travaux suivants :

- Remplacement du tableau de commande des cloches : 1 660 € HT
- Purge et diagnostic du beffroi : 3 094 € HT

Le Conseil Municipal, sur avis de la commission travaux et voirie, décide de retenir ce devis.

○ Service technique

Les agents du service technique ont sollicité l'achat d'un garde boue pour le tracteur Iseki.
Le devis de Bretagne Motoculture est retenu à l'unanimité pour un montant de 859,68 € HT.

○ Eclairage public

Dans le cadre du dispositif Fonds Vert, Morbihan Energies propose un programme exceptionnel de rénovation des luminaires type boules financé à hauteur de 50 %.

Sur la commune, 57 luminaires type boules sont concernés par ce dispositif.

Dans un premier temps, 16 luminaires seront remplacés par des lanternes led pour un montant de 9 840 € HT.

Les 41 luminaires restants seront remplacés sous réserve de l'accord de financement.

Accord du Conseil Municipal.

○ Mairie

La société VOLTALIS interviendra le 7 mars pour la pose gratuite d'un équipement de régulation du chauffage par radiocommande.

○ Campagne d'isolation thermique

La Société ISOBAT, spécialiste dans les travaux d'isolation thermique, effectuera gratuitement les travaux suivants :

- Isolation des tuyauteries de la chaufferie du terrain de foot et de la salle multifonctions
- Isolation des rampants sous toiture de la mairie

7. Informations et questions diverses – Tour de table

Emmanuelle TENIER

- Informe que l'abri bus situé près de l'école du Sacré-Cœur n'a plus de toit.
 - *Les services de Pontivy Communauté ont été informés et le prestataire en charge des travaux doit intervenir prochainement.*

Didier GALERNE

- L'opération de nettoyage des bords de route se déroulera le 16 mars de 9h à 12h.

Jean GUILLO

- Demande si le plan vigipirate est toujours activé.
 - *Le dispositif a été levé. Les mesures de protection mises en place seront retirées.*

Sandra ROBERT

- Dans le cadre des demandes de subventions associatives, l'association Reg En Scène, anciennement Cartes sur Tables, souhaite bénéficier du montant attribué lors d'une création d'association.
 - *Il leur est demandé de transmettre un courrier de demande.*

Corine LAMOUR

- Présente les devis suivants :
 - Traitement terrains de foot – 1 108,80 € HT
 - Engazonnement terrains de foot – 1 465,89 € HT
- Afin de faciliter le nettoyage des vestiaires de foot, Mme Valérie COBIGO, agent chargé de l'entretien, sollicite l'acquisition d'un karcher.
 - *Le Conseil Municipal donne son accord.*
- Trophée Centre Morbihan : demande que chaque conseiller lui transmette pour le 10 mars dernier délai les coordonnées des signaleurs (nom, prénom, n° de téléphone, adresse mail et n° de permis).

- La commission animations se réunira le 7 mars à 19h pour l'organisation de la fête de la musique.

Cédric JOSSO

- Remercie l'assemblée pour leur participation à la cérémonie d'hommage des élèves officiers au résistant Louis Auguste NICOLAS.

Sophie CAILLERE

- La cérémonie de remise des livres aux bébés 2023 aura lieu le samedi 16 mars à 10h30.

Jean-Luc LE TARNEC

- Résidence le Clos Neuf : Malgré les relances des services de la mairie et de l'office notarial, les acquéreurs des lots n°4 et 24 ne se sont pas manifestés. De ce fait, ces 2 lots sont remis en vente. Il reste donc à ce jour 3 lots disponibles.
- Suite à la tempête Ciaran, de nombreux arbres ont été déracinés ou cassés. Deux administrés ont demandé l'autorisation de récupérer le bois du lavoir du Passoué. Ils seront contactés pour échanger et proposer de partager le bois. Sans accord commun, un tirage au sort sera effectué.
Le bois sera cédé au prix de 20 € la stère.
 - *Accord du Conseil Municipal.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Approuvé en séance du Conseil Municipal du 28 mars 2024.

Le secrétaire de séance
Sophie CAILLERE



Le Maire
Jean-Luc LE TARNEC



Affiché le 04.10.2024.....